

Des avis d'expert formalisés comme outil d'aide à la gestion : Exemple du suivi de l'état de conservation des habitats naturels à l'échelle de la parcelle

Mario KLESCZEWSKI¹, Pauline BERNARD^{1,2} & John THOMPSON²

¹Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon, Montpellier

²UMR 5175 Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive, Montpellier

Objet de l'étude

La Directive européenne « Habitats, faune, flore » de 1992 engage les pays membres « à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un *état de conservation* favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire » (article 2). Fait étonnant pour une science plus que séculaire, la notion de l'état de conservation de la végétation n'a jamais été abordée par le monde scientifique, mais c'est bien la Directive européenne qui est à l'origine du terme. Le présent travail porte sur la méthode d'évaluation de la composante « habitats naturels », équivalente au sens des auteurs à la végétation dans une parcelle délimitée, en vue, à termes, de suivre l'impact des actions de gestion.

Échelle de travail

Dans un souci de proposer une méthode opérationnelle pour les acteurs de terrain, l'échelle de travail choisie ici pour l'évaluation correspond soit à des unités de gestion pastorale (clos), soit à des polygones d'habitats inventoriés dans le cadre de plans de gestion (Natura 2000 ou autre espace naturel protégé).

Elaboration de la méthode

En l'absence d'une méthode d'évaluation de l'état de conservation d'habitats naturels à l'échelle de la parcelle validée à l'échelle européenne, plusieurs structures ont développé et proposé différentes méthodes. Bon nombre de propositions récemment publiées convergent vers une évaluation basée sur des grilles d'indicateurs relevés à l'échelle de chaque parcelle (DOERPINGHAUS *et al.* 2003, ELLMAUER 2005, SACHTELEBEN & FARTMANN 2010). Ces indicateurs résument l'ensemble des effets potentiels pouvant agir sur les habitats naturels.

Forum des gestionnaires 2013 :

Les suivis écologiques : quelle contribution à la gestion et l'évaluation de la biodiversité

L'état de référence d'un habitat est atteint quand l'ensemble des indicateurs sont jugés en état non dégradé (état « bon »).

Les indicateurs retenus au démarrage du projet sont issus de la bibliographie et ont été testés pendant plusieurs années sur le terrain.

En Languedoc-Roussillon, les travaux sur l'évaluation de l'état de conservation ont démarré en 2006 à l'initiative du Parc national des Cévennes, qui a missionné le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R) dans le cadre d'un programme européen Leader+ abouti en 2007.

Sur cette base, l'outil d'évaluation a régulièrement été testé et appliqué, notamment dans le cadre des « diagnostics biodiversité » des exploitations agricoles (www.cenlr.org/divers/diag) qui accompagnent la mise en œuvre des Mesures AgroEnvironnementales territorialisées (MAEt) dans les sites Natura 2000 en Languedoc-Roussillon.

Application en Lozère

Dès 2010, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Lozère s'est intéressée à la démarche et a lancé des phases-tests encadrées par un Comité technique composé de techniciens spécialisés (SupAgro Florac, Parc national des Cévennes, Chambre d'agriculture, etc.), d'experts scientifiques (Conservatoire botanique, CNRS, etc.) et de chargés de mission de la DREAL L-R sur l'évaluation et Natura 2000. Un « Guide méthodologique » a été rédigé pour les habitats agro-pastoraux de Lozère (CEN L-R 2011, @ : www.cenlr.org/divers/eval). Plusieurs indicateurs nouveaux ont été ajoutés sur proposition des membres du comité technique accompagnant la démarche. La méthode d'évaluation a été validée pour ce département en 2011.

Application dans l'Hérault

Depuis les travaux en Lozère, il a été proposé d'utiliser la méthode non seulement pour une évaluation à un instant t , mais aussi pour le suivi d'habitats naturels à enjeux dans le temps. Ce type de suivi permet une vision pragmatique des dégradations effectives et des menaces potentielles à l'échelle de l'unité de gestion. De plus, il fournit au gestionnaire des données chiffrées sur des indicateurs facilement observables (structure de la végétation, composition des cortèges, dégradations visibles) qui permettent l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre.

Dans cette optique, un guide illustré s'adressant aux agents techniques de terrain du Conseil Général de l'Hérault a été élaboré par le CEN L-R et le CEFÉ. Ce guide reprend la méthode

d'évaluation de l'état de conservation des habitats et décline la démarche sur les habitats naturels de 21 domaines départementaux acquis au titre des Espaces Naturels Sensibles pour lesquels des documents d'inventaires et des plans de gestion sont disponibles. Cet ouvrage rend la démarche accessible à des gestionnaires non spécialistes, à travers de nombreuses photos illustrant les indicateurs proposés, aussi bien en termes de cortèges d'espèces que de dégradations structurelles observables sur le terrain.

Conclusion

Les avis de techniciens spécialisés et d'experts, formalisés et testés depuis maintenant plus de 5 ans en Languedoc-Roussillon, trouvent des applications très concrètes, inscrites aussi bien dans une évaluation à un instant *t* que dans la continuité d'un suivi de mesures de gestion mises en œuvre dans des sites à haute valeur environnementale.

Bibliographie

BERNARD P. (coord.) (2013) : *Suivre l'état de conservation des habitats naturels pour évaluer les mesures de gestion sur les espaces naturels sensibles de l'Hérault*. - Guide technique CEFE & CEN L-R pour le Conseil Général de l'Hérault : 155 pages.

BIOTOPE & CEN L-R (2009) : Catalogue régional des mesures de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Type milieux agro-pastoraux. – *Rapport DIREN L-R, Biotope, CEN L-R* : 202 p. Montpellier. @ : http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Referentiel_milieux_herbaces_20042009_2_cle05c432.pdf

CEN L-R (2007) : Elaboration de critères d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels du Parc National des Cévennes. – *Parc National des Cévennes, Programme Leader+*, CEN L-R : 62 p. + annexes. Montpellier.

CEN L-R (2011) : Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire contractualisés en Lozère (échelles de l'habitat et de l'unité de gestion). Guide méthodologique à l'usage des opérateurs. – *Rapport CEN L-R, DREAL L-R, DDT48, PNC* : 28 p. & annexes. @ : http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DDT48_rapport_final_2012_4_light_cle73a971.pdf

DOERPINGHAUS A., VERBÜCHELN G., SCHRÖDER E., WESTHUS W., MAST R., NEUKIRCHEN M. (2003) : Recommendations for assessing the conservation status of Natura 2000 habitat types : Grassland. – *Natur und Landsch.* 78 (8) : 337-342.

Forum des gestionnaires 2013 :

Les suivis écologiques : quelle contribution à la gestion et l'évaluation de la biodiversité

ELLMAUER T. (Ed.) (2005) : Entwicklung von Kriterien, Indikatoren und Schwellenwerten zur Beurteilung des Erhaltungszustandes der Natura 2000-Schutzgüter. – Im Auftrag der neun österreichischen Bundesländer, des Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft, Umwelt und Wasserwirtschaft und der Umweltbundesamt GmbH. Band 3 : Lebensraumtypen des Anhangs I der Fauna-Flora-Habitat-Richtlinie : 618 p. @: http://www.umweltbundesamt.at/fileadmin/site/umweltthemen/naturschutz/Berichte_GEZ/Band_3_FFH-Lebensraumtypen.pdf

KLESCZEWSKI M., BARRET J., BAUDOT C. & FLEURY J. (2010) : Évaluer l'état de conservation des habitats naturels à l'échelle du terrain : approches dans le Languedoc-Roussillon. – *Rev. For. Fr.* 62 (3-4) : 417-427.

KLESCZEWSKI M. & MOTHAI E. (2011) : Les lozériens inventent leur méthode pour suivre l'état de conservation de la végétation. – *Espaces Naturels* 33 : 30-31. Montpellier.

SACHTELEBEN J. & FARTMANN T. (2010) : Bewertung des Erhaltungszustandes der Lebensraumtypen nach Anhang I der Fauna-Flora-Habitat-Richtlinie in Deutschland. Überarbeitete Bewertungsbögen der Bund-Länder-Arbeitskreise als Grundlage für ein bundesweites FFH-Monitoring erstellt im Rahmen des F(orschungs)- und E(ntwicklungs)-Vorhabens „Konzeptionelle Umsetzung der EU - Vorgaben zum FFH-Monitoring und Berichtspflichten in Deutschland“. – *Bericht erstellt im Auftrag des Bundesamtes für Naturschutz* – *FKZ 805 82 013.* @: http://www.bfn.de/fileadmin/MDB/documents/themen/monitoring/Bewertungsschemata_LRT_Sept_2010.pdf